

DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016 à 20 h 30

---

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Votants : 13

➤ ACQUISITIONS DE TERRAIN :

1. **Accord du conseil pour acquérir le lot B de la parcelle AI 296** appartenant aux consorts DEJOUX au prix de 35 € le m2 sachant que le prix global des deux lots (A et B) s'élèvera à 98 000 € suite à un accord réciproque signé le 25 mars 2016. Il est rappelé la décision du 9 février 2016 portant exercice du droit de préemption sur l'acquisition du lot A.
2. **Accord du conseil pour acquérir la parcelle AI 295** de 1 047 m2 appartenant à Mr SOULIER Christophe au même prix que les terrains DEJOUX (35 € le m2) suite à une promesse de vente signée le 19 mai 2016.
3. **Accord du conseil pour acquérir la parcelle A 1 446** de 324 m2 (parcelle en zone NC) appartenant à succession BRIOUDE Aimé au prix de 1 € le m2 suite à une promesse de vente signée fin 2015.

- VOTE DES SUBVENTIONS : Le conseil à l'unanimité a voté les subventions aux associations locales et extérieures pour un montant total 4 350 €. Le montant de 2015 a été reconduit. Concernant la subvention attribuée auparavant à l'ADMR de 800 €, celle-ci est dorénavant versée par la CCVE (Val'Eyrieux), de même pour le CCAS, plus de subvention puisque le budget CCAS a été supprimé et l'excédent a été réintégré dans le budget communal.

LES AMIS DE LA DORNE - Club du 3 <sup>ème</sup> âge Mariac	350 €
LES AMIS DE GIROND	300 €
ASB - Association sportive bouliste, Mariac	300 €
APEP - Association des parents d'élèves des écoles publiques de Mariac	300 €
CREA ARTISTES	300 €
LES GAIS LURONS - Compagnie théâtrale	300 €
PETANQUE DE LA DORNE	300 €
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DE MARIAC	500 €
Coopérative scolaire de l'école primaire publique de Mariac - 19 élèves x 20 €	380 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle publique - 11 élèves x 20 €	220 €
Foyer socio-éducatif du collège des 2 vallées, Le Cheylard - 13 élèves x 10 €	130 €
Collège privé St Louis, Le Cheylard - 7 élèves x 10 €	70 €
ADAPEI de l'Ardèche	100 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	80 €
Société de PECHE "TRUITE DORNE EYRIEUX"	150 €
LES COLOMBES DE L'ESPOIR	200 €
ACPG-CATM Le Cheylard (anciens combattants prisonniers de guerre, anciens d'AFN)	130 €
FNATH Section cantonale des accidentés du travail et handicapés du Cheylard	60 €
UFAC – Amicale des mutilés et anciens combattants Le Cheylard	130 €
Société de SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS DE L'ARDECHE	50 €
TOTAL	4 350 €

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ASB : Accord du conseil pour attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € pour participer au championnat de France dans le Rhône les 22-23 et 24 juillet à l'Arbresle (5 personnes).

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE DENEIGEMENT** : Une aide du département est sollicitée concernant le déneigement 2015-2016. Le total des dépenses s'élève à 6 919.80 €

➤ **CONVENTION AVEC LE SDE 07** : **Accord du conseil pour signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07** à laquelle est annexée le devis estimatif pour le remplacement des candélabres vétustes 1<sup>ère</sup> tranche la première tranche. Le montant estimatif s'élève à 30 432.27 € HT (36 518.73 € TTC). Mr le Maire précise que la dépense est subventionnée à 50% du coût HT des travaux par le SDE 07 et que la commune pourra bénéficier d'une subvention de 20% dans le cadre de l'adhésion pour le TEPOS à la CCVE.

➤ **TRAVERSEE DE MARIAC** : Mr le Maire a présenté le projet faisant suite à la réunion du 25 mai avec le bureau d'études BEAUR. L'estimatif du projet global s'élève à environ 670 000 € HT. La commune va procéder à une simulation des aménagements du carrefour de Trapayac et de l'écluse devant l'école de Mariac pendant une période d'essai d'1 mois en août, voir plus suivant les réactions des administrés. 2 membres du conseil émettent des réserves sur le projet. Une suite sera donnée après concertation avec les riverains.

➤ **PERSONNEL** :

1. **Accord du conseil décidant la création d'un emploi saisonnier d'agent polyvalent contractuel à compter du 20 juin 2016 jusqu'au 8 juillet 2016 à temps complet et du 11 juillet 2016 au 12 août 2016 à 20 h/semaine** afin d'assurer notamment la continuité de l'entretien de la voirie, des espaces verts et fleuris pendant l'été et de permettre aux agents communaux de prendre leurs congés en alternance. Cet été, 3 jeunes sont concernés.

2. Un stage est prévu également du 4 au 8 juillet 2016 sur Aubenas pour l'agent communal chargé du ramassage scolaire. **Accord du conseil pour rembourser les frais de déplacement, selon les tarifs en vigueur.**

➤ **TRAVAUX EN COURS** : peinture (lampadaires, grille), bétonnage fossé, pose des volets au logement de Girond, travaux de voirie sur Cornuscles.

➤ **QUESTIONS DIVERSES** :

✚ **CONCESSION CIMETIERE** : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier d'une administrée, Mme MANEVAL Yolande au sujet d'un emplacement de concession au cimetière de Mariac. Cet emplacement n'est pas conforme pour une inhumation mais pour la mise en place d'un cavurne (selon sa volonté) cela est tout à fait possible. **Accord du conseil pour accorder le tarif de 250 € à Mme MANEVAL Yolande pour l'emplacement N°11 au cimetière de Mariac.**

✚ **CONVENTION DEPARTEMENT/COLLEGE/COMMUNE** : **Accord du conseil** autorisant le Maire à signer cette convention d'occupation de locaux et mise à disposition du service annexe d'hébergement entre le Département de l'Ardèche, le collège du Cheylard et la commune.

✚ **AVENANT BAIL EPICERIE** : Vu la faible activité de l'épicerie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas percevoir de loyer jusqu'à nouvel ordre. Il convient donc d'établir un avenant au bail commercial signé le 13 novembre 2015.

✚ **ADN** : De nouvelles informations sont apportées depuis la dernière réunion. Le prochain déploiement de la fibre optique devrait être effectif en 2017 pour Mariac et Accons.

- ✚ **PLU** : Mr le Maire rappelle la décision de prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) par délibération. Il est décidé d'envoyer le cahier des charges et choisir le bureau d'études.
- ✚ **TAP 2016/2017** : Le prochain comité de pilotage (COPIL) est prévu le 27 juin pour valider les nouvelles activités périscolaires (cerf-volant, travail du tissu) et signer les conventions pour la rentrée scolaire. La plupart des activités de cette année sont reconduites.
- ✚ **BULLETTIN MUNICIPAL** : Il est en cours d'impression et sera distribué fin de semaine prochaine avec 23 annonceurs publicitaires.
- ✚ **STAGE DE SECOURISME** : 21 personnes ont participé à ce stage. Une remise officielle des diplômes a eu lieu le vendredi 27 mai à la mairie avec le verre de l'amitié.
- ✚ **STAGE INFORMATIQUE** : La 1<sup>ère</sup> initiation à l'informatique sur 4 séances est achevée. 10 personnes y ont participé. Une 2<sup>ème</sup> formation est prévue les 9 et 23 juin et les 2 autres dates seront fixées en septembre.
- ✚ **WIFI** : Elle a été installée à la salle des fêtes du complexe mairie.
- ✚ **POT DE BIENVENUE** : Il aura lieu cette année le 8 août au jardin public vers la mairie et en cas de mauvais temps à la salle des fêtes.
- ✚ **NOTE AUX PARENTS D'ELEVES** : Une note a été envoyée aux parents d'élèves leur rappelant leur responsabilité suite à un incident survenu dans le cadre de la garderie. Des pétards et feux d'artifice ont été confisqués.
- ✚ **DEMANDE EMPLACEMENT POUR UN SNACKING AMBULANT** : Une demande a été faite pour le samedi. Les membres du CM sont d'accord mais souhaitent un autre jour car le samedi il y a déjà le camion pizza au stade et l'emplacement sera sur la place à Mariac.
- ✚ **PROBLEME DES POUBELLES** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier avec des photos de Mme MAZA Angélique au sujet des containers à déchets ménagers sur la place publique qui montrent l'incivilité des personnes et qui sont gênantes pour le voisinage : bruit (avant 6 h du matin), odeurs et ordures et autres objets qui traînent à côté des bennes et qui devraient être mises à la déchetterie. Se pose de nouveau la question du changement de lieu ?

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 15.**